

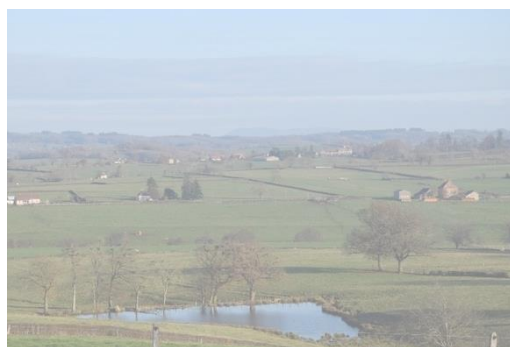


# Communauté de communes du Canton de Semur-en-Brionnais

DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE

## Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) APPROBATION

### ANNEXE 4 – SCHÉMA DES SYSTÈMES D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS



Élaboration du PLUi prescrite le	12 octobre 2015
Arrêt du projet de l'élaboration du PLUi le	13 mai 2019



Vu pour rester annexé  
à la délibération du  
Le Président,





---

## Collecte et traitement des déchets

---

Sur le territoire de la Communauté de communes du Canton de Semur-en-Brionnais, la collecte des déchets est assurée par l'intercommunalité et leur traitement par le **Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Ordures Ménagères (SMEVOM) du Charolais-Brionnais et Autunois**.

### La collecte des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères est organisée en porte à porte à raison d'une fois par semaine dans chaque commune. La Communauté de communes supprime progressivement les points de regroupement des ordures ménagères qui existaient en raison des difficultés de gestion de ces points (dépôts de déchets abusifs,..).

### Le tri sélectif

La CCSB propose **17 Points d'Apport Volontaire (PAV)** sur le territoire, avec au moins un PAV par commune. Ces PAV permettent de collecter les emballages, le papier et le verre.

Depuis 2018 une expérimentation est menée sur certaines communes visant à collecter également le carton brun.

Des conteneurs pour la collecte des textiles sont également présents sur plusieurs communes.

**Le territoire dispose également d'une déchetterie** et d'une plate-forme de stockage et de broyage des déchets verts à Saint-Julien-de-Jonzy (position centrale au sein de la Communauté de communes). **La déchetterie intercommunale de Saint Julien de Jonzy** permet aux habitants et professionnels d'évacuer dans de bonnes conditions les déchets non collectés au porte à porte par le service d'enlèvement des déchets ménagers.

La CCSB mène de nombreuses actions en faveur de la sensibilisation et de l'incitation au tri.

### La valorisation des ordures ménagères

Le Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Ordures Ménagères du Charolais-Brionnais et Autunois fédère 173 communes, 125 000 habitants, de l'ouest du département de Saône-et-Loire et assure la compétence "traitement des déchets ménagers et assimilés" qui couvre :

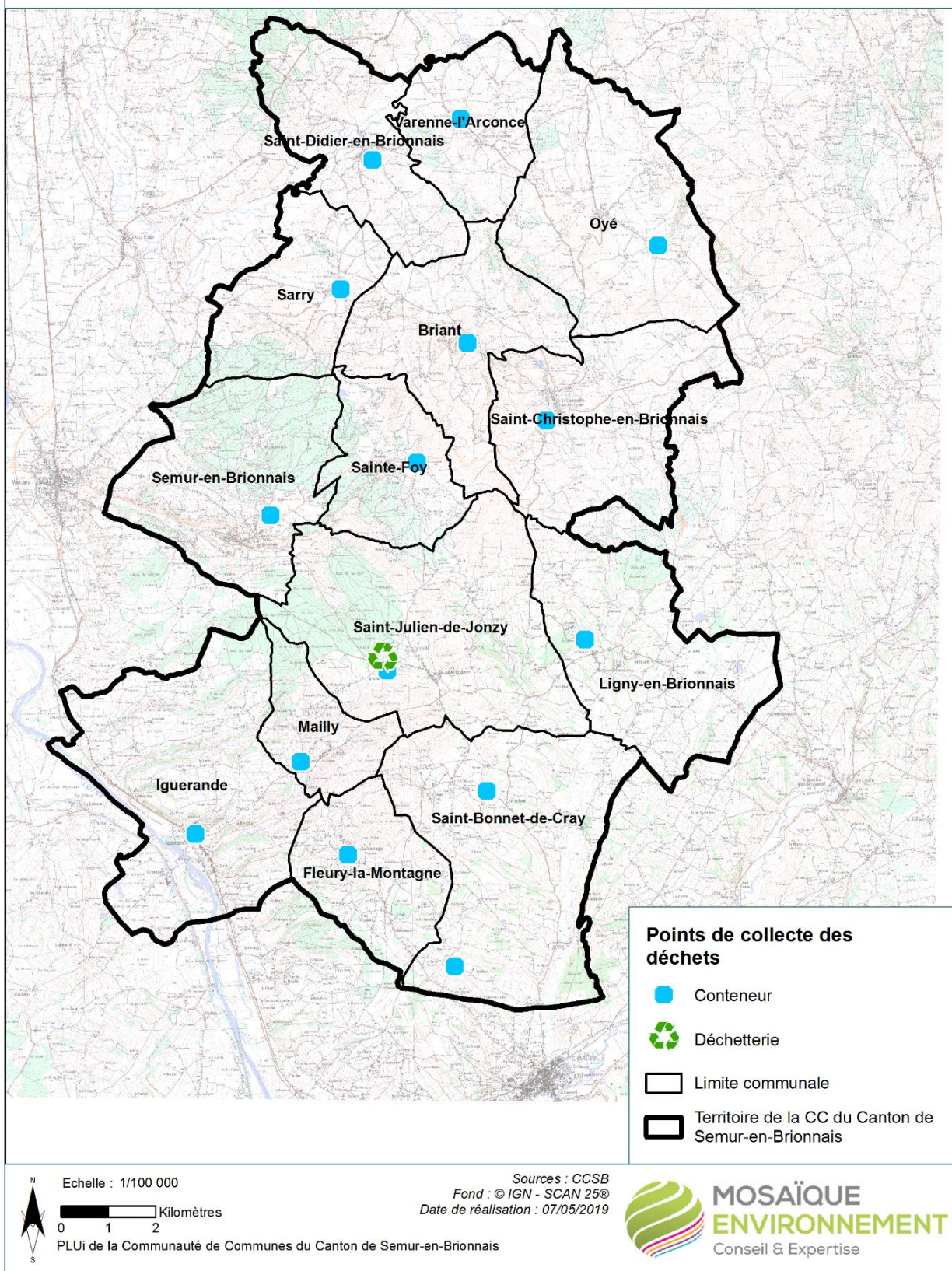
- le transport des ordures ménagères résiduelles et des déchets ménagers recyclables depuis les quais de transfert vers les centres de traitement,
- le traitement de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés, via le compostage, le tri, le recyclage et le stockage des déchets non valorisables.

Les déchets issus de la collecte sélective sont acheminés et triés dans le centre de tri de Digoin en vue de leur valorisation selon des filières adaptées.

Les déchets non valorisables sont acheminés vers un centre d'enfouissement : Torcy qui fermera le 31/12/2019 puis transfert des ordures ménagères au centre de Granges du 2/01/2020 au 31/12/2020. À compter du 1/0/2022 les MOR seront transférées et traitées à Autun.



## Collecte des déchets



### Points de collecte des déchets